

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPIC NUMERIAN

Les membres du Comité d'Administration se sont réunis le mardi 7 juin 2022 à 17h30 à Le Pouzin, siège du Conseil d'Administration Numérian, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme BERNARD en date du mardi 31 mai 2022.

Présents : Mesdames et Messieurs, Jérôme BERNARD, Stella BSERENI, Jérôme LEBRAT, Mickaël BOUCHARDON.

Excusés : Mesdames Christelle REYNAUD et Bérangère JOANNY.

Invités : Aïda BOYER, Sandy BLONDAUX, Odile DOUZET, Frédéric JACOUTON, Alexandre DUCOL

Désignation du secrétaire de séance : M. Mickaël BOUCHARDON

Assistaient en tant qu'invités :

Nombre de membres en exercice : 39
Nombre de membres présents : 20
Nombre de suffrages exprimés : 37/51
○ Pour : 37
○ Contre : 0
○ Abstention : 0

Secrétaire de séance : Mickaël BOUCHARDON

GRILLE DES TARIFS DES PRESTATIONS ET SERVICES APPEL A PROJET CYBERSECURITE

RAPPEL DES STATUTS :

« ARTICLE 7 – BUDGET

A) Le budget de l'Epic comprend notamment en recettes le produit :

- des subventions,
- des souscriptions particulières et d'offres de concours,
- le produit des activités de l'Epic
 - les recettes issues de la commercialisation des prestations assurées ainsi que la vente de matériels,
 - des dons et legs,

Le président expose que Numérian dans le cadre de ses prérogatives souhaite accompagner les collectivités de son territoire d'intervention dans le domaine de la protection face à la délinquance numérique.

L'ANSSI (l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information) propose d'améliorer la protection informatique. Jusqu'alors ces projets étaient destinés aux grosses collectivités. Aujourd'hui il est offert aux petites collectivités de passer par des structures mutualisantes comme Numérian pour avoir enfin l'accès à de vraies solutions de protection quant à leurs activités numériques.

L'appel à projet est à valider avant le mois de juin afin de pouvoir obtenir des subventions au profit des collectivités. Le Président proposera de statuer sur les tarifs des prestations et services contre les cybermenaces.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPIC NUMERIAN



Antispam + formation au phishing



PRÉREQUIS OBLIGATOIRE :
AVOIR SON PROPRE NOM DE DOMAINE (INCLUS DANS L'ADHÉSION)

CIBLE :
TOUTES LES ADRESSES DE LA COLLECTIVITÉ

	Prix de vente
Coût d'abonnement en euro par compte par mois pour MIB Antispam	1
Coût d'une campagne en euro par compte pour Mib formation anti-phishing	10



Solution de coffre-fort de mots de passe



AUCUN PRÉREQUIS

CIBLE :
TOUS LES UTILISATEURS D'UN POSTE OU D'UN
SMARTPHONE DE LA COLLECTIVITÉ

	Prix de vente
Coût d'abonnement en euro par compte par mois	0,8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPIC NUMERIAN



Endpoint Detection Response (EDR)



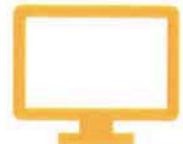
PRÉREQUIS OBLIGATOIRE :
AVOIR UN ANTIVIRUS

CIBLE :
TOUTES LES POSTES DE LA COLLECTIVITÉ
(PC ET SERVEURS)

	Prix de vente
Coût d'abonnement en euro par poste par mois	4



Chiffrement du poste



PRÉREQUIS OBLIGATOIRE :
AVOIR UN COFFRE-FORT DE MOT DE PASSE

CIBLE :
- LES UTILISATEURS EN MOBILITÉ
- LES UTILISATEURS MANIPULANT DES
DONNÉES SENSIBLES

	Prix de vente
Coût acquisition de la licence cryhod (chiffrement disque dur)	90
Coût acquisition de la licence zone central (chiffrement répertoire)	130
Coût abonnement mise a jour obligatoire en euro par compte par mois	3,6

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de l'EPIC Numérian et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPIC NUMERIAN**

**FRAIS DE MISE EN SERVICE DE
L'OUTIL/PRESTATION DE FORMATION**

CRÉATION ET INSTALLATION DU SERVICE
POUR LA COLLECTIVITÉ

PRISE EN MAIN DU SERVICE POUR UN
TOTAL DE 2H PAR SERVICE

1 Service souscrit	→	230€
2 Services souscrits	→	345€
3 Services souscrits et plus	→	460€

Prestation complémentaire simple pour 1 heure	41,5€
Prestation complémentaire complexe pour 1 heure	83€
Prestation complémentaire simple journée	230€
Prestation complémentaire complexe journée	345€

Le conseil d'Administration, après en avoir délibéré :
Après l'exposé de Monsieur Jérôme Bernard, président
Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité les tarifs tels déclinés ci-dessus.
Décide à l'unanimité des membres présents et représentés :
De valider les tarifs tels exposés à l'assemblée.
Autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Le Pouzin, le 7 juin 2022

Le Président,

Jérôme BERNARD

